

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du JEUDI 9 NOVEMBRE 1961

STAT DE FRAIS :  
Maître GEOFFROY

(café le GLACIER)

61.007

Le neuf Novembre mil neuf centsoixante et un, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur H. MEYER, Maire, d'après convocations faites 5 Novembre 1961.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, BISCAYE, GUILLAUD, POUGET, MASSE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LAMOUCHE par M. BISCAYE  
M. FONTANILLE par M. BERLAND  
M. LANUSSE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1984, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. REIX ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la note de frais présentée par Maître René Maurice GEOFFROY, Gradué en Droit, Huissier de Justice, concernant des procès-verbaux de constat des 17-18-19-20 et 21 août 1961 au café " Le GLACIER " ( arrêté municipal du 4 mai 1961 - mettant fin à l'occupation du domaine public dans un délai de trois mois par la Société Anonyme des Casinos )
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

DECIDE :

- de mandater à Maître GEOFFROY, le montant de ses frais, soit la somme de 119,68 NF ( cent dix neuf nouveaux francs soixante huit centimes ) pour procès-verbaux de constat des 17-18-19 -20 et 21 août 1961.

./...

- dit que la dépense sera imputée au Chapitre XIX -art.5 -  
" Frais et Honoraires d'Avoués et d'Avocats " du Budget 1961

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes ,jour,mois et an que dessus  
Ont signé au registre M. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



*[Signature]*  
M. MATRAS

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 20 NOV.1961

Le Sous-Préfet  
signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 23 Novembre 1961  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

*[Signature]*  
M. MATRAS